

# **Mécanisme d'évaluation indépendant**

Rapport sur les résultats :  
Côte d'Ivoire : 2020-2022

---

Open  
Government  
Partnership



Independent  
Reporting  
Mechanism

## Sommaire exécutif

**Le troisième plan d'action du PGO de la Côte d'Ivoire a connu un niveau élevé d'achèvement mais des résultats limités en matière de gouvernement ouvert. Des progrès modestes ont été réalisés concernant la participation de la société civile au processus budgétaire et une plus grande transparence des déclarations de patrimoine des fonctionnaires. La rotation administrative qui a suivi les élections, la pandémie de la covid-19 et la lenteur des processus administratifs ont entravé la mise en œuvre des éléments les plus ambitieux de plusieurs engagements au cours de la période de mise en œuvre. Néanmoins, le cycle du plan d'action de la Côte d'Ivoire a été hautement participatif, la Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO ayant joué un rôle important en prenant part aux consultations publiques, de même qu'à la mise en œuvre des engagements.**

### Premiers résultats

Les quatre engagements prometteurs de la Côte d'Ivoire visaient à ouvrir le processus budgétaire aux citoyens (engagements 1 et 2) et à renforcer la transparence du système de déclaration de patrimoine (engagements 4 et 5). Des progrès ont été réalisés dans ces deux domaines de réforme, mais ils n'ont pas atteint leur objectif d'institutionnaliser des changements significatifs dans l'ensemble du gouvernement. La rotation administrative et le processus d'amendement ou d'adoption des lois en Côte d'Ivoire ont limité la mise en œuvre des éléments clés de ces réformes. En conséquence, ce plan d'action a obtenu moins de résultats rapides que le précédent plan d'action 2018-2020.

Parmi les premiers résultats du plan d'action figurent les consultations de la société civile qui ont alimenté les documents de programmation budgétaire et économique pluriannuels et la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Des progrès ont également été réalisés pour renforcer le cadre institutionnel et technique des déclarations de patrimoine des fonctionnaires. Des amendements juridiques visant à généraliser la pratique de la budgétisation participative dans les collectivités territoriales et à publier les déclarations de patrimoine sont en cours mais n'ont pas encore été adoptés. La Côte d'Ivoire a l'intention de poursuivre ces réformes dans le prochain plan d'action.

### Achèvement

Le plan d'action a connu un fort taux d'achèvement avec quatre engagements achevés, cinq substantiellement achevés, et deux avec un achèvement limité. Toutes les activités prévues au titre des engagements prometteurs étaient pratiquement ou entièrement achevées à la fin de la période de mise en œuvre. Ce niveau d'achèvement est similaire à celui du plan précédent.

### LA MISE EN ŒUVRE EN UN COUP

#### LE NIVEAU

**9/10**

Engagements achevés ou achevés substantiellement

#### PREMIERS RÉSULTATS

**4/10**

Engagements avec les premiers résultats

**0/10**

Engagements dont les premiers résultats sont majeurs ou exceptionnels

### CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES

**Agir selon le processus du PGO.**

Trois facteurs clés expliquent le caractère mitigé des résultats obtenus. Premièrement, la Côte d'Ivoire a connu des élections en 2020 et 2021, ce qui a entraîné des réorganisations du personnel au sein de l'administration publique. Deuxièmement, la pandémie de COVID-19 a entraîné des restrictions gouvernementales qui ont limité les réunions et nécessité une redéfinition des priorités dans l'administration. Troisièmement, le long processus d'adoption et de modification des lois et règlements a empêché la réalisation de certains des objectifs du plan d'action susceptibles d'influencer la période de mise en œuvre de deux ans.

### **Participation et co-création**

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire et les parties prenantes de la société civile ont entrepris un partenariat hautement collaboratif tant en matière de co-création que de mise en œuvre des engagements. Ceci, en partie, grâce à l'institutionnalisation du PGO en Côte d'Ivoire qui établit des processus clairs pour l'engagement de la société civile. Le processus du PGO est mis en œuvre par un Comité Technique PGO (CT-PGO) multipartite piloté par un Comité Interministériel (CI-PGO) présidé par le premier ministre. La Plateforme de la Société Civile Ivoirienne pour le PGO (PSCI-PGO) reste un partenaire central. Les représentants du gouvernement et de la société civile ont indiqué que ce processus marquait une amélioration par rapport aux cycles précédents<sup>1</sup>.

Pendant la période de mise en œuvre, la société civile s'est impliquée dans le suivi de la mise en œuvre et a participé à la réalisation des jalons de certains engagements. Plus précisément, la PSCI-PGO a participé à la préparation et à l'exécution des consultations publiques et aux activités des porteurs d'engagement, à savoir la rédaction de documents de stratégie ou la proposition de lois et au suivi des engagements à travers des visites organisées par le CT-PGO. Un membre de la PSCI-PGO a indiqué que le Comité Technique a mis en place des groupes de trois personnes comprenant un représentant de la société civile pour assurer le suivi avec les porteurs d'engagements<sup>2</sup>. Les délégations pour les visites aux porteurs d'engagements ont été composées sur la base des disponibilités des membres du CT-PGO y compris ceux représentant la PSCI-PGO.

### **Mise en œuvre dans le contexte**

La mise en œuvre du troisième plan d'action du PGO de la Côte d'Ivoire s'est déroulée dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et des élections législatives et présidentielles. Ces deux situations ont ralenti ou empêché la réalisation de certains engagements. Les premiers cas de COVID-19 ont été détectés en Côte d'Ivoire en mars 2020<sup>3</sup>, conduisant à de fortes restrictions<sup>4</sup>, notamment l'interdiction des rassemblements et le confinement. Dès lors, les réunions du Comité Technique se sont tenues avec difficulté jusqu'en 2021<sup>5</sup>, car la plupart de ces réunions se sont déroulées en ligne. La pandémie a également empêché les consultations publiques prévues dans diverses localités. En ce qui concerne les élections, l'élection présidentielle<sup>6</sup> du 31 octobre 2020 et les élections législatives<sup>7</sup> du 6 mars 2021 ont conduit à un changement de gouvernement le 6 avril 2021<sup>8</sup> et le 20 avril 2022<sup>9</sup>. Ces changements administratifs ont eu un impact sur certains porteurs d'engagements et sur le Comité Technique, notamment sur les représentants des ministères en charge de la Sécurité, de la Fonction Publique et de l'Économie Numérique. Le ministre point focal du PGO prend tous les ans un arrêté pour légaliser les nouvelles désignations communiquées par les structures membres du Comité Technique PGO par courrier. Sur la période du plan d'action trois, deux arrêtés ont été pris dont le dernier est l'Arrêté n°0484 MCIPPME/CAB du 02 novembre 2022 portant nomination des membres du CT-PGO.<sup>10</sup> Au-delà du ralentissement du processus, les élections ont également entraîné des modifications de certains engagements, comme l'engagement 1 sur le budget participatif<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Mme Chantal ANGOUA, personne-ressource dans le CT-PGO, entrevue avec un chercheur du MEI par appel WhatsApp et e-mail le 22 septembre 2022 ; Membre de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entrevue/échange d'e-mail avec le chercheur du MEI, septembre-octobre 2022.

<sup>2</sup> M. BLA Kouassi Edmond, Membre du REJECI, du PSCI-PGO et du comité technique, appel WhatsApp le 12 novembre 2022

<sup>3</sup> Site Web de la Côte d'Ivoire OMS :

<sup>4</sup> Site Web du gouvernement CIV : <http://info-covid19.gouv.ci/welcome/mesure/pandemie-de-la-maladie-a-coronavirus-2019-covid-19-messages-a-la-nation-de-s-e-m-le-president-de-la-republique-lundi-23-mars-2020514> et <http://info-covid19.gouv.ci/welcome/mesure/conseil-national-de-securite-jeudi-11-juin-202084>

<sup>5</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal ANGOUA, personnes-ressources du CT-PGO, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail les 22 et 29 septembre 2022.

<sup>6</sup><https://news.abidjan.net/articles/683008/election-presidentielle-2020-fermeture-des-bureaux-de-votes-et-debut-du-depouillement>

<sup>7</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=11856&d=3](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=11856&d=3)

<sup>8</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=12106](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=12106)

<sup>9</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=13419](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13419)

<sup>10</sup> Commentaires fournis au MEI par le gouvernement de la Côte d'Ivoire pendant la période de commentaires de pré-publication. 27 février 2023.

<sup>11</sup> M. BEUGRE KOFFI Donald (chef de bureau) et Mme N'CHO Raïssa (chef d'études), de la Direction générale de la Décentralisation et du Développement local, entrevue avec un chercheur du MEI par appel téléphonique et par e-mail le 7 octobre 2022.

## Sommaire

Section I : Observations clés.....	6
Section II : Mise en œuvre et premiers résultats.....	10
Section III : Participation et co-création .....	15
Section IV : Méthodologie et indicateurs du MEI .....	18
Annexe I : Données par engagement .....	20

## Section I : Observations clés

Le MEI a identifié quatre observations clés à prendre en considération dans le plan d'action 2020-2022 dans le cadre élargi du cheminement de la Côte d'Ivoire vers un gouvernement ouvert. La Côte d'Ivoire a obtenu un excellent taux de participation de la part de la société civile et du grand public tout au long du cycle du plan d'action. De même, le plan d'action a connu un taux d'achèvement élevé. Neuf engagements sur dix ont été substantiellement ou entièrement achevés avant la fin de la période de mise en œuvre. Par conséquent, la présente section aborde les raisons pour lesquelles ces facteurs positifs n'ont pas généré de premiers résultats transformateurs en matière de gouvernement ouvert.

### **Observation 1 : Les premiers résultats du plan d'action en matière de gouvernement ouvert étaient limités en raison d'une optique fragile en ce sens dans le cadre de plusieurs engagements.**

L'équipe du PGO de la Côte d'Ivoire a fait des progrès louables pour établir un processus de co-création collaboratif et sensibiliser les nouveaux membres aux valeurs du gouvernement ouvert. La société civile et le secteur privé ont été pleinement impliqués tout au long du processus<sup>12</sup>, notamment en ce qui concerne la proposition d'engagements<sup>13</sup>. La PSCI-PGO, à travers le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF), a organisé des séances de formation pour informer la société civile et le secteur privé des principes du PGO avant la co-création et pendant la mise en œuvre pour les nouveaux membres<sup>14</sup>. Le Comité Technique a également demandé aux auteurs des propositions d'engagements d'expliquer en quoi leur engagement était compatible avec les valeurs du PGO.

Malgré ces séances de formation et de sensibilisation, près de la moitié des engagements du troisième plan d'action n'étaient pas clairement axés sur le gouvernement ouvert (engagements 6 à 10). C'est un facteur contribuant aux résultats limités obtenus au début du gouvernement ouvert, malgré un niveau élevé d'achèvement du plan d'action. La présidente du Comité Technique, Mme Mariama Koné, a déclaré que le comité a choisi de ne pas exclure les engagements qui manquaient d'optique forte de gouvernement ouvert forte afin d'encourager la participation publique et de refléter les priorités des citoyens dans le plan d'action. Le Comité a estimé que l'exclusion des engagements proposés découragerait la participation et donnerait l'impression que les engagements sont imposés<sup>15</sup>.

Un examen préliminaire informel du plan d'action de la Côte d'Ivoire 2022-2024 suggère que les prochains engagements aient une optique forte de gouvernement ouvert forte, comme indiqué dans les recommandations pour la co-création du MEI<sup>16</sup>. Cela sous-entend que les rédacteurs devront mieux tenir compte de la manière dont les priorités publiques seront abordées grâce à des réformes visant à ouvrir le gouvernement.

### **Observation 2 : Malgré les efforts considérables des responsables de la mise en œuvre des engagements, la rotation administrative et la lenteur des processus législatifs ont empêché l'exécution des activités clés des engagements prometteurs.**

La lenteur du processus d'adoption ou de modification des lois a entravé la mise en œuvre de plusieurs activités présentant le plus grand potentiel d'ouverture du gouvernement. Par exemple, les engagements 3, 4 et 5 comprenaient des activités importantes et interdépendantes visant à

améliorer la transparence du patrimoine des agents publics. L'objectif de l'engagement 4 visant à établir une plateforme numérique pour les déclarations de patrimoine a nécessité l'adoption du décret prévu au titre de l'engagement 5. La stratégie nationale de lutte contre la corruption inclue dans l'engagement 3 traite également de la déclaration de patrimoine. Ni le décret sur la transparence des actifs ni la stratégie n'ont été adoptés au cours de la période de mise en œuvre.

En outre, les changements d'administration qui ont suivi les élections en Côte d'Ivoire ont donné lieu à de nouvelles stratégies visant à inscrire les réformes du gouvernement ouvert dans la loi. En ce qui concerne l'engagement 1 sur la budgétisation participative, le nouveau directeur général de la Décentralisation et du Développement Local a décidé de ne pas adopter un décret sur la budgétisation participative comme prévu dans l'engagement initial. Il a plutôt proposé d'inclure la budgétisation participative dans les révisions de la loi sur la décentralisation qui étaient déjà en cours<sup>17</sup>. En ce qui concerne la transparence des actifs, les responsables de la mise en œuvre ont décidé d'adopter une approche plus ambitieuse et d'étendre le plan de modification de la loi existante à l'adoption d'un nouveau décret comportant de multiples éléments pour renforcer le régime de déclaration des actifs. Les ajustements apportés aux engagements à mi-parcours de la période de mise en œuvre ont ralenti les progrès mais pourraient permettre une meilleure institutionnalisation des réformes à plus long terme.

À l'avenir, les comités interministériels et techniques et la plateforme de la société civile pourraient envisager d'harmoniser les cycles des futurs plans d'action aux processus nationaux de manière à faciliter l'obtention de résultats. La version la plus récente du Manuel national du PGO<sup>18</sup> fournit de l'information sur la possibilité de choisir entre un plan d'action de deux ou de quatre ans, entre une fenêtre de livraison « 30 juin » ou une fenêtre de livraison « 31 décembre »<sup>19</sup> ou de soumettre un nouveau plan d'action jusqu'à un an après la fin du précédent.

### **Observation 3 : Les efforts d'institutionnalisation du Comité Technique du PGO pourraient renforcer la pérennisation du processus du PGO pendant les transitions politiques.**

Les élections et les changements administratifs qui en découlent en 2021<sup>20</sup> et en 2022<sup>21</sup> ont entraîné une forte rotation au sein du comité technique et parmi les porteurs d'engagements<sup>22</sup>. Ces changements répétés ont ralenti l'avancement de la mise en œuvre. Les nouveaux membres ministériels du comité technique sont désormais M. Amoncou Fidel YAPI, représentant le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité (novembre 2021), M. Auguste YEBOUE, représentant le ministre de la Fonction publique (septembre 2022) et M. Abraham DJEKOU, représentant le ministre de l'Économie numérique (février 2022).<sup>23</sup> Ces changements ont été officialisés par un arrêté du point focal PGO.

Pendant la mise en œuvre, les participants aux réunions du comité technique ont souvent changé pour les mêmes ministères et le même engagement. Pour faire face à ces défis, le comité technique est en train de revoir le cadre institutionnel du PGO de la Côte D'Ivoire. Avec la société civile, le comité technique a suggéré que le gouvernement envisage de créer un secrétariat exécutif en plus du comité technique afin d'assurer la pérennité du travail du comité. Ce secrétariat exécutif sera composé d'employés permanents dédiés au PGO. Mme Koné, présidente du Comité Technique PGO, a exprimé l'espoir que le décret proposé puisse être validé d'ici 2023<sup>24</sup>. Dans le cadre de cet examen, le Comité Technique pourrait également étudier la possibilité



d'intégrer davantage d'organes gouvernementaux, comme le Parlement et les autorités locales, dans le processus du PGO.

**Observation 4 : Les engagements de la Côte d'Ivoire en matière de budgétisation participative dans le cadre de tous les plans d'action pourraient aboutir à des changements transformateurs en matière de gouvernement ouvert à long terme.**

Dans le cadre d'engagements précédents au sein des plans d'action 2016 et 2018, les partenaires de mise en œuvre ont fait des progrès vers l'introduction de la budgétisation participative (BP) dans un plus grand nombre des Collectivités Territoriales. Le tout a permis aux membres du public et aux représentants officiels de mieux comprendre ce concept, de programmer l'élaboration effective d'un guide des meilleures pratiques et de mettre sur pied un organisme de surveillance. Toutefois, l'absence de cadre législatif fondamental a entravé l'adoption de la BP systématiquement dans l'ensemble du pays. L'officialisation de la BP dans la loi pourrait organiser et faire progresser son adoption complète de la BP. Surtout, le plan d'action de la Côte d'Ivoire 2022-2024 vise à modifier la Loi sur la décentralisation afin de créer un cadre législatif en matière de BP et, par le fait-même, d'obtenir un décret pour mettre sur pied un organisme de surveillance de la BP<sup>25</sup>. Notamment, les efforts et les preuves dont on dispose à l'heure actuelle ont le potentiel d'accélérer la mise en œuvre de la BP une fois le cadre législatif en place. Des engagements antérieurs visaient d'ailleurs à recueillir les apprentissages des premières communes à y avoir recours. De manière distincte, une étude réalisée en décembre 2020<sup>26</sup> sur l'expérimentation de la BP dans des municipalités ivoiriennes a souligné l'importance de la participation tant des élus que de la société civile à l'échelle locale. Le fait de solliciter les deux groupes lors de la mise en œuvre, par exemple, lors des consultations relatives à la modification de la Loi sur la décentralisation, est une occasion d'obtenir la collaboration des intervenants clés. Une collecte plus importante et une analyse approfondie des expériences en matière de BP dans les quelques 50 communes ayant adopté la BP pourraient constituer un exercice pratique pour impulser la mise en œuvre de la loi modifiée<sup>27</sup>.

---

<sup>12</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal ANGOUA, personnes-ressources du CT-PGO, entrevue avec un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail les 22 et 29 septembre 2022.

<sup>13</sup> M. GNAHORE (Membre d'ADJL-CI) et M. BLA Kouassi Edmond (Membre de REJECI), tous deux membres du PSCI-PGO et du Comité Technique, appel WhatsApp les 29 et 30 septembre 2022

<sup>14</sup> Idem, novembre 2022

<sup>15</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, et Mme Chantal ANGOUA, personnes-ressources dans du CT-PGO, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp le 22 novembre 2022.

<sup>16</sup> Briefing sur la co-crédation de la Côte d'Ivoire 2022. Mécanisme d'évaluation indépendant. <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-co-creation-brief-2022/>

<sup>17</sup> M. BEUGRE KOFFI Donald (chef de bureau) et Mme N'CHO Raïssa (chef d'études), de la Direction générale de la Décentralisation et du Développement local, entrevue par un chercheur du MEI par téléphone le 22 novembre 2022.

<sup>18</sup> Manuel national du PGO 2022. Partenariat pour un gouvernement ouvert. <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/03/Manuel-National-du-PGO-2022.pdf>

<sup>19</sup> Les pays peuvent soumettre leur candidature pour la fenêtre du « 30 juin » ou du « 31 décembre ». Si un pays soumet sa candidature dans le cadre de la fenêtre du « 30 juin », il peut la soumettre à tout moment entre le 31 décembre et le 31 août, et la date de fin est le 30 juin deux (ou quatre) ans plus tard. Si un pays soumet sa candidature dans la fenêtre du « 31 décembre », il peut la soumettre à tout moment entre le 30 juin et le 28 février, et la date de fin est le 31 décembre deux (ou quatre) ans plus tard. Voir le manuel national du PGO pour plus de détails : <https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2022/03/Manuel-National-du-PGO-2022.pdf>



<sup>20</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=12106](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=12106)

<sup>21</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=13419](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=13419)

<sup>22</sup> Mme Chantal ANGOUA, personne-ressource dans du CT-PGO, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et e-mail le 22 septembre 2022.

<sup>23</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>24</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>25</sup> [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/01/Cote-dIvoire\\_Action-Plan\\_2022-2024\\_FR.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2023/01/Cote-dIvoire_Action-Plan_2022-2024_FR.pdf)

<sup>26</sup> [https://drive.google.com/file/d/1LYXzm7qj5Hx9xxU5eEVgUycPXfxpKaCW/view?usp=share\\_link](https://drive.google.com/file/d/1LYXzm7qj5Hx9xxU5eEVgUycPXfxpKaCW/view?usp=share_link)

<sup>27</sup> Voir l'aperçu du panel :

[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi4oqHP\\_Yf8AhVuU6QEHzwBcl4QFnoECBIQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.oidp.net%2Fdocs%2Frepo%2Fdoc1061.pdf&usg=AOvVaw21alrvPt1VsUwAwoZRSAl4](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi4oqHP_Yf8AhVuU6QEHzwBcl4QFnoECBIQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.oidp.net%2Fdocs%2Frepo%2Fdoc1061.pdf&usg=AOvVaw21alrvPt1VsUwAwoZRSAl4)

## Section II : Mise en œuvre et premiers résultats

La section suivante se penche sur les deux groupes d'engagements que le MEI a identifiés comme ayant les résultats les plus forts en ce qui concerne la mise en œuvre. Pour évaluer les premiers résultats, le MEI s'est référé aux engagements ou aux groupes d'engagements identifiés comme prometteurs dans la revue du plan d'action comme point de départ. Après vérification des preuves d'achèvement, le MEI a également pris en compte les engagements ou les groupes qui n'ont pas été déterminés comme prometteurs mais qui, une fois mis en œuvre, ont donné des résultats significatifs.

### **Engagements 1 et 2 : Groupement Budget Ouvert [ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local ; ministère du Budget et du Portefeuille de l'État].**

#### **Contexte et objectifs :**

Ce groupe de politique visait à accroître la participation des citoyens aux processus budgétaires nationaux et locaux. Dans le cadre de l'engagement 1, le gouvernement visait à prendre un décret, un arrêté et des directives pour normaliser la budgétisation participative au sein des gouvernements locaux. Le gouvernement a également cherché à inviter les organisations de la société civile à participer à des séances plénières annuelles pour pré-valider les directives budgétaires nationales, façonnant ainsi le budget pluriannuel et le document de programmation économique à partir de 2021 par le biais de l'engagement 2.

Le processus d'exécution de l'engagement 1 a été ralenti en raison d'un changement d'approche pour institutionnaliser la budgétisation participative une loi déjà existante. La nouvelle administration a choisi de modifier cette loi existante plutôt que de rédiger un décret autonome comme prévu dans le plan d'action. Bien qu'un groupe de travail ait fait quelques progrès dans la rédaction d'un arrêté pour un organe de suivi participatif et programmé l'élaboration d'un guide de mise en œuvre, la finalisation de ces activités dépend de l'inscription de la budgétisation participative dans la loi. En ce qui concerne l'engagement 2, le ministère du Budget et du Portefeuille de l'État a consulté la société civile sur le budget pluriannuel et les documents de programmation économique. Cependant, un manque de compréhension du processus budgétaire et de son contenu a empêché une contribution efficace et efficiente des membres de la société civile.

#### **A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ? Marginal**

Des progrès modestes ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'engagement 1, à savoir l'institutionnalisation de la budgétisation participative dans toute la Côte d'Ivoire. La nomination d'un nouveau directeur général de la Décentralisation et du Développement local a conduit à une approche révisée pour inscrire la budgétisation participative dans la loi. Le directeur général a estimé qu'il était plus pertinent d'inclure la budgétisation participative dans le processus en cours de révision des éléments budgétaires d'une loi sur la décentralisation existante (décret n° 82-1092 du 24 novembre 1982) que de rédiger un décret autonome comme prévu initialement<sup>28</sup>. Ce changement d'approche a ralenti la réalisation de l'engagement car les étapes restantes dépendaient de l'existence d'un cadre juridique pour la budgétisation participative. Néanmoins, un groupe de travail, composé de sept personnes, cinq de l'administration et deux de la plateforme de la société civile, a été mis en place pour rédiger un décret sur la budgétisation

participative, un arrêté d'établissement d'une budgétisation participative et un guide de mise en œuvre de la budgétisation participative.

Ce groupe de travail a rédigé un décret sur la budgétisation participative qui a finalement été abandonné au profit d'une modification de la loi sur la décentralisation. Le décret prévoyait la mise en place d'un organe de suivi et l'élaboration du guide. L'organe de suivi comprendrait des représentants des ministères en charge des collectivités locales et du budget ainsi que des organisations faîtières des collectivités locales et des organisations de la société civile. Outre ce comité, le décret prévoit un comité de participation citoyenne et des forums de quartier, de village ou de communauté pour mobiliser les habitants, définir leurs priorités et choisir des délégués pour l'arbitrage et l'organisation de réunions sur ces priorités.

Le groupe de travail a également rédigé un arrêté portant sur la création d'un organe de suivi de la budgétisation participative. Cet arrêté prévoit que l'organe de suivi soit composé de neuf membres, six membres de l'administration et trois membres de la société civile. Le groupe de travail a prévu de commencer à rédiger un guide pour la mise en œuvre de la budgétisation participative en partenariat avec la société civile. Le groupe de travail attend la mise en place des documents juridiques pour l'élaboration du guide et mener des actions de sensibilisation. Les représentants de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local ont déclaré que les prochaines étapes comprennent un prochain atelier, la création d'un comité dédié pour rédiger les amendements et le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du guide<sup>29</sup>. À la fin de la période de mise en œuvre, la budgétisation participative n'a pas encore été normalisée dans toutes les communes comme le prévoyait l'engagement. Selon les chiffres de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, la Côte d'Ivoire a actuellement renforcé les capacités de plus de 30 communes (sur 201), dont 24 expériences actives de la budgétisation participative, dont 15 ont pris des délibérations instituant la budgétisation participative<sup>30</sup>. Ces chiffres sont similaires à ceux qui existaient au moment de la rédaction de l'engagement. Toutefois, la mise en œuvre a jeté les bases de l'expansion de la budgétisation participative une fois le cadre juridique finalisé.

L'engagement 2 a partiellement fait progresser la participation de la société civile à l'élaboration des documents budgétaires nationaux. La société civile a été impliquée dans la rédaction du document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP). Les séances ont été suivies par des membres de la société civile désignés par la PSCI-PGO, à savoir Social Justice et l'IDEF (association pour le développement communautaire et la conservation des forêts). À l'issue des consultations, les deux documents budgétaires ont été pré-validés et publiés sur le site Web du gouvernement<sup>31</sup>. Les rapports de séances, les listes de participants et les points de discussion n'ont pas été publiés mais ont été mis à la disposition du chercheur du MEI. Le MEI n'a pas trouvé de preuve que l'activité de pré-validation ait été promue dans les médias ou sur les plateformes gouvernementales. Les participants de la société civile ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas participer de manière significative aux séances plénières de pré-validation des directives budgétaires, car ils ne comprenaient pas tous les aspects de l'exercice. Ils ne pouvaient donc pas apporter de contributions susceptibles de modifier le document proposé. Cependant, ils ont exprimé leur confiance dans leur capacité à mieux participer aux futures discussions budgétaires. La PSCI-PGO travaille actuellement avec la Direction Générale du Budget pour programmer des sessions de formation pour les membres de la société civile afin qu'ils puissent apporter des contributions éclairées aux futurs documents budgétaires<sup>32</sup>. Si l'engagement 2 n'a pas atteint son objectif d'intégrer les priorités publiques dans les documents de planification

budgetaire, tant le gouvernement que la société civile ont indiqué leur volonté de relever les défis et de garantir des possibilités futures de participation significative.

### **Pour l'avenir :**

Les organisations de la société civile ont exprimé leur intérêt à en savoir plus sur les possibilités de participer à la planification du budget national, en commençant par la formation. La PSCI-PGO travaille activement avec le ministère du Budget sur un plan de formation des organisations de la société civile sur le processus et le contenu du budget afin de faciliter une participation plus informée à l'avenir. Étant donné l'intérêt de la société civile, le MEI recommande que le ministère du Budget et la PSCI-PGO utilisent le prochain plan d'action pour identifier les objectifs de participation de la société civile au processus budgétaire. Ces objectifs pourraient inclure l'assurance que les contributions publiques informées sont incorporées dans le document budgétaire final et la recherche d'une large participation parmi les groupes représentatifs. Le ministère du Budget et la PSCI-PGO pourraient utiliser ces objectifs pour développer une stratégie des OSC visant à faciliter une participation publique significative dans la planification du budget national.

En ce qui concerne l'engagement 1, le MEI recommande que la Côte d'Ivoire mobilise la société civile et les élus à l'échelle locale dans le cadre du processus complet, y compris la modification de la Loi sur la décentralisation. Le gouvernement pourrait également envisager de rendre disponible les lignes directrices en matière de PB dans les langues locales pour en faciliter la compréhension. En outre, la loi modifiée pourrait inclure des mesures incitatives pour encourager l'adoption de la BP, comme en Colombie<sup>33</sup>, où la loi prévoit que le maire ou le gouverneur ayant le mieux soutenu les initiatives de budgétisation participative reçoive un prix national pour le soutien aux initiatives participatives. Enfin, le gouvernement pourrait légiférer et mettre en place un système de suivi et d'évaluation des expériences ivoiriennes pour faciliter l'apprentissage et la correction des trajectoires.

## **Engagements 4 et 5 : Pôle de transparence des actifs [Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance]**

### **Contexte et objectifs :**

Les engagements 4 et 5 visaient à renforcer le cadre juridique et technique en Côte d'Ivoire afin d'accroître l'accès du gouvernement et du public aux informations sur les biens détenus par les personnes en position d'autorité. Plus précisément, l'engagement 5 promettait de revoir la législation actuelle afin de garantir que la déclaration de patrimoine soit obligatoire pour les agents publics et les fonctionnaires pendant leur mandat. L'engagement 4 visait à rassembler toutes les déclarations sur une plateforme en ligne et à publier des statistiques désagrégées. Le gouvernement avait également l'intention d'établir des canaux en ligne pour la soumission et la gestion des formulaires de déclaration, mais des obstacles tels que les problèmes de sécurité et limitation de la couverture d'internet en Côte d'Ivoire ont entravé cet objectif<sup>34</sup>.

Ces engagements s'appuient sur le plan d'action précédent, qui a jeté les bases d'une législation sur la déclaration de patrimoine et sur la lutte contre la corruption. La Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) a pris un engagement qui consiste à élaborer un projet de texte afin de rendre obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonctions des assujettis à la déclaration de patrimoine. En outre, des progrès ont été réalisés pour

développer une plateforme en ligne pour recueillir les déclarations de patrimoine. Ni le décret ni la plateforme n'ont été finalisés à la fin de la période de mise en œuvre. Cependant, les réformateurs s'engagent à poursuivre les efforts dans le cadre du prochain plan d'action.

### **A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ? Marginal**

La Côte d'Ivoire a continué à développer le cadre technique et juridique de la déclaration de patrimoine des agents publics. Toutefois, le potentiel de cette réforme n'avait pas encore été pleinement exploité à la fin de la période de mise en œuvre, car le décret rendant obligatoire la mise à jour de la déclaration de patrimoine en cours de mandat ou de fonction n'avait pas encore été adopté. Comme prévu dans les étapes de l'engagement 4, le Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) de la Côte d'Ivoire, a développé un système informatique pour automatiser la déclaration de patrimoine. Des points focaux ont été identifiés dans les administrations (mais attendent d'être officiellement désignés par décret) pour gérer le système. Le système a été présenté au Conseil de la HABG à la fin du mois de septembre 2022 (après la période de mise en œuvre). Le déploiement et la formation des points focaux sont prévus pour la fin de l'année 2022 et des statistiques désagrégées sont déjà disponibles sur le site web de la HABG<sup>35</sup>. Cependant, il n'y a aucune preuve de la participation de la société civile à l'identification des critères de la plateforme pour le signalement en ligne et la publication de données désagrégées, ou sur la nature et le contenu de la plateforme, car il n'y a encore rien d'officiel. On ne sait pas, officiellement pour l'instant, si les textes incluront la publication en ligne ou si le public aura accès au portail. La publication des informations relatives au patrimoine déclaré n'est pas prévue par le texte qui a institué la déclaration de patrimoine. De plus, le processus de mise en œuvre a révélé certaines lacunes du système de déclaration de patrimoine, notamment l'identification des noms des assujettis et la désagrégation des données, y compris au niveau régional.

En ce qui concerne l'engagement 5, la HABG, avec la contribution de la société civile, a préparé les projets de textes pour rendre obligatoire la déclaration de patrimoine pendant le mandat. Un comité de la HABG est en train de valider le texte, qui sera ensuite envoyé au Secrétariat Général du gouvernement pour adoption. Bien que les textes n'aient pas encore été adoptés, il y a eu une avancée considérable dans le contenu du nouveau décret. Selon un représentant de la HABG, le texte, qui devait initialement préciser le délai de renouvellement de la déclaration de patrimoine, a été étendu à dix autres points<sup>36</sup>. Il s'agit, entre autres, de prévoir la déclaration en ligne, l'accessibilité de certaines déclarations aux citoyens (levée de la confidentialité), comme le demande la société civile, le nombre de formulaires de déclaration (deux au lieu de trois), et les sanctions administratives contre ceux qui ne respecteraient pas la loi. La personne interrogée a déclaré qu'une fois le décret adopté, il renforcera le système de transparence dans la gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire<sup>37</sup>.

### **Pour l'avenir :**

La Côte d'Ivoire entend poursuivre le renforcement des déclarations de patrimoine et le développement de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le prochain plan d'action<sup>38</sup>. Le MEI recommande à la Côte d'Ivoire de poursuivre ses efforts pour adopter le décret sur la déclaration de patrimoine et de développer une plateforme numérique de déclaration de patrimoine. Idéalement, cette plateforme ne serait pas seulement un canal permettant aux fonctionnaires de télécharger des informations, mais aussi un espace où les citoyens peuvent accéder aux informations pour demander des comptes aux fonctionnaires. Transparency International note qu'une plateforme robuste de transparence du patrimoine comprend des

fonctions permettant de saisir, de recouper et de publier les déclarations de patrimoine et d'intérêts. Une plateforme qui permet à la société civile, aux médias et au public de vérifier et de contrôler les déclarations et d'alerter le gouvernement en cas de suspicion augmente considérablement son potentiel en tant qu'outil efficace de lutte contre la corruption<sup>39</sup>.

---

<sup>28</sup> M. BEUGRE KOFFI Donald (chef de bureau) et Mme N'CHO Raïssa (Chef d'études), de la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local, entrevue avec un chercheur du MEI par téléphone et par e-mail le 7 octobre 2022 ;

[https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiq8MuA\\_fj6AhUVQ\\_E DHSnMAUIQFnoECBQQAQ&url=https%3A%2F%2Fknowledge.uclga.org%2FIMG%2Fpdf%2F\\_del-cote-d\\_ivoire\\_-web.pdf&usg=AOvVaw2FzL4WMHIOHZUOxeMfUZO\\_](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiq8MuA_fj6AhUVQ_E DHSnMAUIQFnoECBQQAQ&url=https%3A%2F%2Fknowledge.uclga.org%2FIMG%2Fpdf%2F_del-cote-d_ivoire_-web.pdf&usg=AOvVaw2FzL4WMHIOHZUOxeMfUZO_)

<sup>29</sup> M. BEUGRE KOFFI Donald (chef de bureau) et Mme N'CHO Raïssa (chef des études), de la Direction générale de la Décentralisation et du Développement local, entrevue avec un chercheur du MEI par téléphone et par e-mail le 7 octobre 2022.

<sup>30</sup> Idem

<sup>31</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?d=1&recordID=12241&p=5](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=1&recordID=12241&p=5)

<sup>32</sup> Membres de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entretien/échange d'e-mails avec un chercheur du MEI, septembre et octobre 2022.

<sup>33</sup> Voir le rapport ici : [https://drive.google.com/file/d/1dNGEQRKRRch0jYWBGgeIcTn2CWk0MTbY/view?usp=share\\_link](https://drive.google.com/file/d/1dNGEQRKRRch0jYWBGgeIcTn2CWk0MTbY/view?usp=share_link)

<sup>34</sup> <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-review-2020-2022/>

<sup>35</sup> <https://habg.ci/blog/Tableau-de-synthese-generale-des-Declarations-de-prise-de-fonction-ou-de-debut-de-mandat-de-2015-au-31-07-2022>

<sup>36</sup> Représentant de la HABG, entrevue par un chercheur du MEI par téléphone et par e-mail les 29 septembre et 9 novembre 2022.

<sup>37</sup> Représentant de la HABG, entrevue par un chercheur du MEI par téléphone et par e-mail les 29 septembre et 9 novembre 2022.

<sup>38</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 15 novembre 2022.

<sup>39</sup> <https://www.transparency.org/en/publications/recommendations-on-asset-and-interest-declarations-for-ogp-action-plans>

## Section III : Participation et co-création

**La communauté du PGO en Côte d'Ivoire a atteint un haut niveau de collaboration dans le processus de développement du plan d'action. La société civile a participé à des consultations publiques à travers les régions et les segments de la société. Le plan d'action reflète directement les priorités publiques malgré les défis tels que les changements d'administration et la pandémie de COVID-19. À l'avenir, la création d'un secrétariat du PGO financé au sein du gouvernement pourrait contribuer à sauvegarder les progrès des transitions politiques.**

Le PGO de la Côte d'Ivoire est composé de deux comités en plus de la plateforme de la société civile Ivoirienne pour le PGO, PSCI-PGO. Le Comité Interministériel donne l'orientation politique du processus du PGO et dirige la mise en œuvre<sup>40</sup>. Il est composé de 11 membres, qui sont des représentants de départements ministériels et d'institutions publiques et présidé par le premier ministre<sup>41</sup>. Le Comité Technique, composé de 22 membres, est chargé de l'opérationnalisation du processus du PGO, avec 11 membres de l'administration, 8 membres de la société civile et 3 membres du secteur privé. Ce comité technique est présidé par le représentant du ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, point focal du PGO de la Côte d'Ivoire. Selon les textes, le comité interministériel se réunit une fois par trimestre et le comité technique autant de fois que nécessaire<sup>42</sup>. Toutefois, dans la pratique, « le Comité Interministériel se réunit deux fois par an et le Comité Technique au moins quatre fois, une fois par trimestre et autant de fois que nécessaire »<sup>43</sup>.

Les organes gouvernementaux représentés qui siègent dans les deux comités n'ont pas changé depuis que la Côte d'Ivoire a rejoint le PGO, à l'exception des changements de noms de certains départements ministériels à la suite de remaniements ministériels. Cependant, les membres représentant ces organes ont changé régulièrement, dernièrement en 2020, 2021<sup>44</sup> et 2022. Cela a quelque peu ralenti, mais pas fondamentalement influencé, la collaboration entre l'administration et la société civile. Des dispositions ont été prises pour assurer la continuité. Au sein du ministère point focal, Mme Chantal Angoua qui était la représentante du ministère de l'Industrie et présidente du Comité Technique a été remplacée par Mme Mariama Koné depuis fin 2019, mais elle reste une conseillère et une personne-ressource. Le Comité Technique étudie actuellement l'institutionnalisation du PGO en Côte d'Ivoire et envisage des moyens d'assurer la continuité de la représentation à travers les transitions politiques, comme la mise en place d'un secrétariat permanent du PGO au sein du gouvernement.

Les membres de l'administration et de la société civile du Comité Technique ont noté que le comité ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour mener correctement les consultations publiques et sensibiliser le public au PGO. Cependant, cette insuffisance n'a pas empêché l'implication de la société civile dans les missions de consultation publique ou les réunions statutaires. Un membre de la société civile a déclaré avoir mené des missions de consultation publique au nom du Comité Technique<sup>45</sup>.

Le Comité Technique a invité la PSCI-PGO à désigner des représentants pour composer un sous-comité chargé de superviser les consultations publiques. Les représentants de la société civile ont fini par mener des missions de consultations publiques, preuve d'un nouveau niveau de collaboration entre le gouvernement et la société civile dans la gestion du processus de co-création<sup>46</sup>. Neuf consultations publiques en présentiel ont été organisées en 2021 et 2022.



En 2021, les consultations ont eu lieu à Dimbokro, Ferkessédougou, Bouaflé et Katiola, et pour 2022 à Abidjan, Toumodi, Boundiali, Issia et Bonoua. Plus de 450 personnes ont participé à ces réunions, soit une moyenne de 50 personnes par localité. Toutes les composantes de la société étaient représentées, notamment les représentants de l'administration (préfets, maires et directions régionales, membres de la défense et de la sécurité), les organisations de la société civile, les chefs traditionnels, les groupes religieux, les associations de femmes et de jeunes, les membres du Comité Technique du PGO et même les représentants des communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire.

Le troisième plan d'action de la Côte d'Ivoire reflète un haut niveau de collaboration entre le gouvernement et la société civile. La présidente du Comité Technique Mme Koné<sup>47</sup> estime qu'une communauté s'est formée qui défend les intérêts des Ivoiriens. Mme Angoua ajoute que la société civile a compris son rôle et travaille de manière proactive.<sup>48</sup> La PSCI-PGO a entrepris des actions de plaidoyer, a sensibilisé les citoyens et a mené des consultations publiques pour recueillir dans un premier temps, des propositions d'engagements et dans un second temps, rencontrer les populations afin d'expliquer les engagements pris dans le plan d'action. À la suite des consultations menées par la société civile, huit engagements ont été proposés par la société civile et les deux engagements restants sur le télétravail ont été proposés par le secteur privé. Le comité du PGO<sup>49</sup> a également mené une enquête publique après les consultations<sup>50</sup> pour s'assurer que les engagements proposés reflètent leurs attentes. Le comité technique a également organisé de grandes réunions annuelles pour faire le point sur les activités du PGO avec les porteurs d'engagements et la communauté élargie des parties prenantes en décembre 2021 et juin 2022. Ces réunions visaient à informer la société civile sur le niveau d'avancement de l'engagement et à échanger directement avec les porteurs d'engagements<sup>51</sup>.

La Côte d'Ivoire est maintenant encouragée à étendre ses pratiques de collaboration pendant la co-création à la période de mise en œuvre. Les futurs plans d'action ou plans de mise en œuvre supplémentaires pourraient demander explicitement aux porteurs d'engagements d'indiquer comment la société civile sera engagée dans la mise en œuvre. En outre, il est possible d'améliorer la portée des consultations publiques en ligne, car les plateformes en ligne ne recueillent pas encore les propositions du public. Il y a aussi la question de la langue, qui constitue une faiblesse en ce qui concerne la participation. En Côte d'Ivoire, le taux général d'analphabétisme était de 43,70 % en 2019<sup>52</sup>. La proportion de personnes ne sachant ni lire ni écrire reste élevée et ne favorise pas la compréhension du processus du PGO. Les plateformes en ligne et les consultations publiques n'ont pas encore intégré cette réalité.

### **Conformité avec les exigences minimales**

Le MEI évalue si les pays membres ont satisfait aux exigences minimales des normes de participation et de co-création du PGO aux fins de l'examen de la procédure<sup>53</sup>. Pendant la co-création, la Côte d'Ivoire a agi selon le processus du PGO<sup>54</sup>. Les deux exigences minimales énumérées ci-dessous doivent atteindre au moins le niveau « en cours » pour qu'un pays ait agi conformément au processus du PGO.

Clé :

Vert = Répond à la norme

Jaune = En cours (des mesures ont été prises pour répondre à cette norme, mais la norme n'est pas atteinte)

Rouge = Aucune preuve d'action

A-t-il agi conformément au processus du PGO pendant la période de mise en œuvre ?	
<p><b>Le gouvernement a maintenu un référentiel du PGO en ligne, mis à jour au moins une fois pendant le cycle du plan d'action, et contenant des preuves du développement et de la mise en œuvre du plan d'action.</b> Le site Web<sup>55</sup> et la page Facebook<sup>56</sup> du PGO de la Côte d'Ivoire fournissent des renseignements à jour sur les processus et la mise en œuvre des engagements du PGO.</p>	Vert
<p><b>Le gouvernement a fourni au public des informations sur le plan d'action pendant la période de mise en œuvre.</b> Le Comité Technique a organisé des réunions annuelles en décembre 2021 et en juin 2022. Lors de ces réunions, les porteurs d'engagement ont engagé le dialogue avec la société civile à propos de la progression de la mise en œuvre<sup>57</sup>.</p>	Vert

<sup>40</sup> <http://commerce.gouv.ci/actualite.php?id=825>

<sup>41</sup> L'arrêté portant création du comité interministériel est publié sur le site du PGO de la Côte d'Ivoire dans la rubrique documentation, <https://ogp.gouv.ci/documentation/>

<sup>42</sup> <https://ogp.gouv.ci/documentation/>

<sup>43</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>44</sup> Idem

<sup>45</sup> M. GNAHORE (membre de l'ADJL-CI), membre du PSCI-PGO et du comité technique, appel WhatsApp du 9 novembre 2022

<sup>46</sup> Membres de la société civile de la plateforme PSCI-PGO, entrevue/échange d'e-mails avec le chercheur du MEI, septembre et octobre 2022 ; Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>47</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>48</sup> Mme Chantal ANGOUA, personne-ressource dans le CT-PGO, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 22 septembre 2022.

<sup>49</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>50</sup> <https://ogp.gouv.ci/documentation/>

<sup>51</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 29 septembre 2022.

<sup>52</sup> <https://www.connectionivoirienne.net/2022/09/05/en-cote-divoire-le-taux-danalphabetisme-passe-de-51-en-2002-a-43/>

<sup>53</sup> Veuillez noter que l'évaluation future du MEI se concentrera sur la conformité aux normes actualisées de co-crédation et de participation du PGO qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 : <https://www.opengovpartnership.org/ogp-participation-co-creation-standards/>.

<sup>54</sup> <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-review-2020-2022/>

<sup>55</sup> <https://ogp.gouv.ci/>

<sup>56</sup> <https://www.facebook.com/ogpci/>

<sup>57</sup> Mme Mariama KONÉ, représentante du ministre point focal PGO et présidente du Comité Technique, entrevue avec un chercheur du MEI par appel WhatsApp Call et par e-mail le 29 septembre 2022.

## Section IV : Méthodologie et indicateurs du MEI

Ce rapport soutient la responsabilité et l'apprentissage des membres par l'évaluation (i) du niveau d'achèvement de la mise en œuvre des engagements, (ii) des premiers résultats des engagements dont le niveau d'achèvement est élevé, identifiés comme prometteurs ou ayant donné des résultats significatifs par la mise en œuvre, et (iii) des pratiques de participation et de co-création tout au long du cycle du plan d'action<sup>58</sup>. Le MEI a commencé le processus de recherche après la première année de mise en œuvre du plan d'action avec le développement d'un plan de recherche, des recherches préliminaires et la vérification des preuves fournies dans le référentiel du PGO du pays<sup>59</sup>.

En 2022, le PGO a lancé un processus de consultation pour co-créer une nouvelle stratégie pour 2023-2028<sup>60</sup>. Le MEI réexaminera ses produits, son processus et ses indicateurs lorsque la co-création de la stratégie sera terminée. D'ici là, les rapports de résultats continuent d'évaluer les mêmes indicateurs que les rapports précédents du MEI :

### Achèvement

Le MEI évalue le niveau d'achèvement pour chaque engagement du plan d'action, y compris les engagements regroupés dans la révision du plan d'action<sup>61</sup>. Le niveau d'achèvement de tous les engagements est évalué comme l'un des suivants :

- Aucune preuve disponible
- Pas commencé
- Limité
- Substantiel
- Achevé

### A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?

Le MEI évalue les changements apportés aux pratiques gouvernementales qui sont en rapport avec les valeurs du PGO, telles que définies dans les articles de gouvernance du PGO, sous l'indicateur « A-t-il ouvert le gouvernement ? »<sup>62</sup> Pour évaluer les preuves des premiers résultats, le MEI se réfère aux engagements ou aux groupes identifiés comme prometteurs dans la révision du plan d'action comme point de départ. Le MEI prend également en compte les engagements ou les groupes de projets dont le niveau d'achèvement est élevé et qui n'ont pas été considérés comme « prometteurs » mais qui, une fois mis en œuvre, ont donné des résultats significatifs. Pour les engagements groupés, l'évaluation de la question « A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ? » est menée au niveau du groupe, plutôt qu'au niveau de l'engagement individuel. Les engagements ou groupes d'engagements sans preuve suffisante de résultats précoces au moment de l'évaluation sont désignés comme « pas de résultats précoces à communiquer ». Pour les engagements ou clusters avec des preuves de résultats précoces, le MEI évalue « Est-ce que cela a ouvert le gouvernement ? » comme l'un des points suivants :

- Marginal : Un certain changement, mais mineur en termes d'effet sur le niveau d'ouverture.
- Majeur : Un pas en avant pour la transparence du gouvernement dans le domaine politique concerné, mais qui reste limité en termes de portée ou d'échelle.

- Exceptionnel : Une réforme qui a transformé la situation habituelle dans le domaine politique concerné en ouvrant le gouvernement.

Ce rapport a été préparé par le MEI en collaboration avec Aimé Sawadogo et a été révisé par Brendan Halloran, expert externe du MEI. La méthodologie du MEI, la qualité des produits du MEI et le processus d'examen sont supervisés par le panel d'experts internationaux (PEI) du MEI. Les membres actuels de l'IEP sont les suivants

- Snjezana Bokulic
- Cesar Cruz-Rubio
- Mary Francoli
- Maha Jweid
- Rocio Moreno Lopez

Ce processus d'examen, y compris la procédure d'intégration des commentaires reçus, est décrit plus en détail dans la section III du manuel de procédures<sup>63</sup> et dans la revue du plan d'action de la Côte d'Ivoire 2020-2022. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Vue d'ensemble du MEI » du site Web du PGO, disponible [ici](#).

## Annexe I : Données par engagement<sup>64</sup>

<b>Engagement 1 : Budgétisation participative dans les autorités locales</b>	
<p><b>Vérifiable :</b> Oui  <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui                      Cet engagement a été regroupé comme suit : Budget ouvert (Engagements 1 et 2 du plan d'action)  <b>Potentiel de résultats :</b> Substantiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement :</b> Substantiel</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Marginal</li> </ul>
<i>Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.</i>	
<b>Engagement 2 : Participation de la société civile au document de programme budgétaire et économique pluriannuel</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable :</b> Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> </ul> <p>Cet engagement a été regroupé comme suit : Budget ouvert (Engagements 1 et 2 du plan d'action)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Potentiel de résultats :</b> Substantiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement :</b> Achievé</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Marginal</li> </ul>
<i>Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.</i>	
<b>Engagement 3 : Stratégie nationale de lutte contre la corruption</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable :</b> Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> <li>● <b>Potentiel de résultats :</b> Modeste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement :</b> Substantiel</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Pas de premiers résultats à signaler pour le moment</li> </ul>
<p>La stratégie nationale de lutte contre la corruption a été élaborée au cours d'un processus qui comprenait un diagnostic et des ateliers de validation. Le document a été provisoirement adopté par tous les participants aux ateliers et attend sa validation officielle par un comité interne de la HABG, puis par le gouvernement. La société civile a participé à l'ensemble du processus.<sup>65</sup> Étant donné que le projet de stratégie n'est pas encore public, le MEI n'a pas pu vérifier si le document final répond aux priorités non gouvernementales soulevées lors des consultations, ni s'il institutionnalise la transparence, la redevabilité et la participation dans l'ensemble du gouvernement. Par conséquent, le MEI n'est pas en mesure de rendre compte des résultats du gouvernement ouvert au moment de la rédaction de ce rapport.</p>	

#### Engagement 4 : Transparence du patrimoine des fonctionnaires et des agents publics

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> </ul> <p>Cet engagement a été regroupé en tant que :<br/>                 Transparence des actifs (Engagements 4 et 5 du plan d'action)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Substantiel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Substantiel</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Marginal</li> </ul> |
|---|---|

*Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.*

#### Engagement 5 : Cadre juridique de la déclaration des patrimoine

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> </ul> <p>Cet engagement a été regroupé en tant que :<br/>                 Transparence des actifs (Engagements 4 et 5 du plan d'action)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Substantiel</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Substantiel</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Marginal</li> </ul> |
|---|---|

*Cet engagement est évalué dans la section II ci-dessus.*

#### Engagement 6 : Télétravail

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Modeste</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Achevé</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Pas de premiers résultats à signaler pour le moment</li> </ul> |
|--|---|

L'engagement en matière de télétravail a été considéré comme modeste dans l'examen du plan d'action de la Côte d'Ivoire. A la fin de la période de mise en œuvre, l'engagement a été entièrement réalisé. Un décret<sup>66</sup> a été adopté le 12 janvier 2022 en Conseil des ministres pour fixer les modalités de mise en œuvre du télétravail pour les travailleurs régis par le code du travail. Pour cela, une ordonnance présidentielle<sup>67</sup> était nécessaire. Ainsi, le télétravail est légalement reconnu en Côte d'Ivoire. Le chercheur du MEI, malgré plusieurs tentatives et avec le soutien du comité technique, n'a pas pu rencontrer le titulaire de l'engagement pour discuter de la mise en œuvre. Par conséquent, le MEI n'a pas pu vérifier si toutes les parties ont été impliquées dans l'élaboration des textes qui ont été adoptés et publiés dans le journal officiel.<sup>68</sup> De même, le MEI n'a pas trouvé de preuves que les projets de loi ont été examinés par les différents groupes ciblés par le plan d'action.

Des discussions sur le télétravail ont eu lieu entre le gouvernement et le public. Entreprise de télécommunications MTN a organisé un panel en mai 2022, avec le ministre chargé du Travail

sur « la flexibilité et l'équité salariale en lien avec le télétravail. » A la Journée Nationale des Ressources humaines atelier à Yamoussoukro en juillet 2022, le télétravail a été mis en exergue avec les professionnels de la gestion du personnel des entreprises.<sup>69</sup>

### Engagement 7 : Outils de télétravail

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b><br/>Non</li> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Pas clair</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Achevé</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Pas de premiers résultats à signaler pour le moment</li> </ul> |
|--|---|

Cet engagement visait à mettre en œuvre le télétravail tel qu'établi dans le décret adopté dans l'engagement 6. Cet engagement ne comportait pas d'objectif de gouvernement ouvert et n'a donc pas été considéré comme ayant ouvert le gouvernement au public, malgré sa réalisation. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a lancé Microsoft Teams comme outil de télétravail<sup>70</sup> le 9 avril 2020 dans le cadre du projet e-Gouvernance (e-Gouv) avec Microsoft, octroyant aux ministères et institutions de Côte d'Ivoire 13 000 licences. Le gouvernement a chargé l'agence nationale du service universel des télécommunications (ANSUT) d'accompagner les différentes administrations dans son exploitation. L'ANSUT a élaboré un guide d'utilisation<sup>71</sup> dans ce but. Le titulaire de l'engagement n'a pas répondu aux demandes d'interview, mais le chercheur du MEI a déterminé que cet engagement était probablement complet sur la base de recherches documentaires.

### Engagement 8 : Achat de produits contraceptifs

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b><br/>Non</li> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Pas clair</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Substantiel</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Pas de premiers résultats à signaler pour le moment</li> </ul> |
|--|--|

En novembre 2022, l'Agence des Nations Unies pour la planification familiale a transféré 400 000 000 CFA au ministère de la Santé de Côte d'Ivoire pour les contraceptifs.<sup>72</sup> Le processus a commencé avec des réunions et des documents rédigés<sup>73</sup> (TdR, note technique) mais il ne reflète pas les étapes fixées dans le plan d'action.<sup>74</sup> Ceci est dû aux changements apportés au processus budgétaire et à l'introduction du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) et à l'inscription des contraceptifs en ligne fixe dans le Budget Général de l'Etat.<sup>75</sup>

Le 26 septembre 2021, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la contraception à Agboville, le ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture maladie universelle a lancé la gratuité de la planification familiale dans cinq districts sanitaires des régions du Sud-Comoé, du Bélier et de l'Agnéby-Tiassa.<sup>76</sup> La Côte d'Ivoire a pris de nouveaux engagements dans le cadre de Family Planning pour 2030 qui inclus l'adoption d'une loi sur la santé de la reproduction pour soutenir la politique de la planification familiale en Côte d'Ivoire et



la gratuité de la planification familiale sur toute l'étendue de la Côte d'Ivoire.<sup>77</sup>

### Engagement 9 : Transparence sur les contraceptifs

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Oui</li> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Modeste</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Achevé</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Pas de premiers résultats à signaler pour le moment</li> </ul> |
|--|---|

Selon le rapport d'auto-évaluation du gouvernement de Côte d'Ivoire, le Programme National de Santé Mère et Enfant (PNSME) a rencontré le ministère de la Santé et a élaboré une note technique sur la publication d'informations sur la planification familiale qui a été signée par le ministre de Santé. Les équipes de communication du PNSME et du ministère de la Santé ont commencé à coordonner la publication des informations sur la planification familiale.<sup>78</sup> Des informations sur la planification familiale gratuite sont disponibles sur le site web<sup>79</sup> du ministère de la Santé et sur sa page Facebook.<sup>80</sup>

### Engagement 10 : Fourniture de repas à la cantine

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Vérifiable</b> : Oui</li> <li>● <b>A-t-il un objectif de gouvernement ouvert ?</b> Non</li> <li>● <b>Potentiel de résultats</b> : Pas clair</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Achèvement</b> : Limité</li> <li>● <b>A-t-il permis d'ouvrir le gouvernement ?</b> Pas de premiers résultats à signaler pour le moment</li> </ul> |
|--|---|

Cet engagement ne visait pas à renforcer la transparence du gouvernement, à permettre aux citoyens de mieux participer à la prise de décision gouvernementale ou à demander des comptes aux représentants du gouvernement et, par conséquent, il n'y avait aucun résultat de gouvernement ouvert à évaluer. Le gouvernement et les initiatives privées ont complété la capacité des cantines scolaires à fournir des repas, comme le prévoyait cet engagement.<sup>81</sup> Cet engagement est donc évalué comme ayant un niveau d'achèvement limité.

<sup>58</sup> Pour les définitions des termes du PGO, tels que la co-création et les engagements prometteurs, voir le « Glossaire du PGO ». <https://www.opengovpartnership.org/glossary/>.

<sup>59</sup> Référentiel PGO de la Côte d'Ivoire. Date d'accès : 20 octobre 2022 <https://ogp.gouv.ci/>

<sup>60</sup> Voir PGO, « Creating OGP's Future Together: Strategic Planning 2023–2028 » (Créer ensemble l'avenir du PGO : Planification stratégique 2023-2028), <https://www.opengovpartnership.org/creating-ogps-future-together/>.

<sup>61</sup> Le MEI regroupe les engagements qui ont un objectif politique commun au cours du processus de l'examen du plan d'action. Dans ces cas, le MEI évalue le « potentiel de résultats » et « A-t-il ouvert le gouvernement ? » au niveau du groupe. Le niveau d'achèvement est évalué au niveau de l'engagement. Pour plus d'informations sur la façon dont le MEI regroupe les engagements, voir la section IV sur la méthodologie et les indicateurs du MEI de l'examen du plan d'action.

<sup>62</sup> Voir PGO, Articles de gouvernance du partenariat pour un gouvernement ouvert, publié le 17 juin 2019, [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP\\_Articles-of-Governance\\_2019.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP_Articles-of-Governance_2019.pdf).

<sup>63</sup> Mécanisme d'évaluation indépendant, *Manuel de procédures du MEI*, V.3, 16 septembre 2017, <https://www.opengovpartnership.org/documents/irm-procedures-manual>.

<sup>64</sup> Notes de la rédaction :

1. Pour les engagements qui sont regroupés : L'évaluation du potentiel de résultats et de la question « A-t-il ouvert le gouvernement ? » est menée au niveau du groupe, plutôt qu'au niveau de l'engagement individuel.
2. Les titres courts des engagements peuvent avoir été édités pour des raisons de brièveté. Pour le texte complet des engagements, veuillez consulter le plan d'action de la Côte d'Ivoire : <https://www.opengovpartnership.org/documents/cote-divoire-action-plan-2020-2022/>
3. Pour plus d'informations sur l'évaluation de la conception des engagements, voir l'examen du plan d'action de la Côte d'Ivoire :

<sup>65</sup> <https://news.abidjan.net/articles/697328/la-cote-divoire-peaufine-sa-strategie-de-lutte-contre-la-corruption>

<sup>66</sup> Décret n° 2022-31 du 12 janvier 2022

<sup>67</sup> Ordonnance n° 2021-902 du 22 décembre 2021 modifiant la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 relative au code du travail et intégrant le télétravail, car elle contient tous les textes régissant le droit du travail.

<sup>68</sup> Décret n° 2022-31 du 12 janvier 2022. <https://news.abidjan.net/journal-officiel/4527-journal-officiel-n48-du-jeudi-16-juin-2022>.

<sup>69</sup> Auto-évaluation du Côte d'Ivoire. Submis a PGO. 2022.

<sup>70</sup> [https://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?recordID=11023](https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=11023)

<sup>71</sup> [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjK-ZH36fb6AhXsgf0HHTX-AqQQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Ffansut.ci%2Ffr%2Ffichier%2FGuide%2520d%2527utilisateur%2520Microsoft%2520Tears\\_vf.pdf&usq=AOvVaw0J9R\\_NVnqcAUOKJtDslg6m](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjK-ZH36fb6AhXsgf0HHTX-AqQQFnoECA0QAQ&url=https%3A%2F%2Ffansut.ci%2Ffr%2Ffichier%2FGuide%2520d%2527utilisateur%2520Microsoft%2520Tears_vf.pdf&usq=AOvVaw0J9R_NVnqcAUOKJtDslg6m).

<sup>72</sup> Documents du l'Agence des Nations Unies pour la planification familiale partagés par le gouvernement de Côte d'Ivoire avec le MEI. 2022.

<sup>73</sup> Mme GNEPROUST Francisca, chargée de l'intégration de la planification familiale dans les structures sociales du ministère de la Santé

<sup>74</sup> Mme Chantal ANGOUA, personne-ressource dans le CT-PGO, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 22 septembre 2022.

<sup>75</sup> Auto-évaluation du Côte d'Ivoire. Submis a PGO. 2022.

<sup>76</sup> <https://news.abidjan.net/articles/698043/lancement-a-agboville-de-la-gratuite-de-la-planification-familiale>

<sup>77</sup> Auto-évaluation du Côte d'Ivoire. Submis a PGO. 2022.

<sup>78</sup> Auto-évaluation du Côte d'Ivoire. Submis a PGO. 2022.

<sup>79</sup> <https://web.facebook.com/profile/100064515441880/search/?q=Co%C3%BBt%20de%20la%20planification%20familiale>

<sup>80</sup> <https://web.facebook.com/profile/100064515441880/search/?q=Co%C3%BBt%20de%20la%20planification%20familiale>

<sup>81</sup> Mme Chantal ANGOUA, personne-ressource dans le CT-PGO, entrevue par un chercheur du MEI par appel WhatsApp et par e-mail le 22 septembre 2022.